



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 04 avril 2025

Date de la convocation : L'an deux mille vingt-cinq
28/03/2025 le vendredi quatre avril à neuf heures,
Date d'affichage : le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en séance
28/03/2025 ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Karine KAUFFMANN,
Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

Etaient présents :
Mme KAUFFMANN, Mme GALLOPIN, M. LAURENT,
Mme PINÇON, Mme SCHRECK, Mme SPRIET (arrivée à 9h09), Mme
MOYET, M. JOURDAINNE.

Etaient absents :
M. LACHENAYS (donne pouvoir à Mme GALLOPIN)
Mme NADAL (donne pouvoir à Mme SCHRECK)
Mme BITOUN

Délibération N° 2025-03

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

L'objectif cette année est de présenter un budget similaire à ceux des années précédentes permettant d'assurer l'ensemble des prestations traditionnellement proposées aux seniors et aux personnes dans le besoin. Les différentes animations comme les repas ou les sorties destinées à maintenir le lien social sont ainsi reconduites, ainsi que la dotation allouée à l'aide sociale. Le budget primitif se décompose ainsi :

En dépenses de fonctionnement :

- 550 € de frais de carburant** (pour le transport vers les marchés ou commerces avoisinants et aux goûters du mardi),
- 1110 € pour les prestations de téléassistance pour 16 personnes** (938.70 € en 2024 pour 14 personnes),
- 1 270 € d'alimentation pour les goûters des anciens, la galette** (411.24€ en 2024),
- 4367 € pour les barbecues** (1 152.06€ en 2024), **colis de Noël** (313.50 € en 2024) et **chocolats de Noël** (2954 € en 2024),
- 3624 € pour la sortie annuelle** (3228 € en 2024 - Chantilly),
- 1838.10 € transport sortie annuelle** (909.15 € Chantilly en 2024),
- 3100 € d'aides** (2 031.43 € versés en 2024 dont) :
 - 948.50 € pour le quotient familial appliqué sur le centre de loisirs SIVM,
 - 924.40 € de prise en charge de factures de cantine et étude en faveur d'un enfant,
- 3946.26 € inscrits en secours d'urgence** (en prévision des crues + aides alimentaires),
- 158.54 € d'autres charges exceptionnelles,**
- 100 € créances en non-valeur.**

En recettes :

En 2025, compte-tenu du déficit 2024 de 2562,83€ l'exercice reporté de 2025 s'élève à 7533.80€ contre 10 096.63€ en 2024. Cependant, afin de prendre en compte le

Mairie de Médan



contexte toujours tendu lié à la hausse des prix de l'énergie et des denrées de première nécessité, il est décidé de reconduire la subvention communale pour le même montant qu'en 2024, à savoir 11 000 €.

Le budget prévisionnel s'élève ainsi à 20 525.80 €. Il permet de maintenir le niveau de prestations des années précédentes et de conserver une enveloppe financière spécifiques aux secours d'urgence et aux aides.

Mme la Présidente donne lecture du projet de budget primitif 2025 du CCAS qui s'équilibre de la manière suivante :

<u>FONCTIONNEMENT :</u>	Pour mémoire B.P. 2024	Propositions B.P. 2025
RECETTES :	21 982,63	20 525,80
70 Produit des services	686,00	842,00
74 Dotations (Subvent° commune)	11 000,00	11 000,00
77 Produits exceptionnels	200,00	1 150,00
002 Excédent antérieur reporté	10 096,63	7 533,80
DEPENSES :	21 982,63	20 525,80
011 Charges à caractère génér.	12 700,00	13 559,10
- 60622 Carburant	1 000,00	550,00
- 6042 Prestations de service téléas.	1 000,00	1 110,00
- 60623 Alimentation	1 000,00	1 270,00
- 623 Fêtes & cérémonies	5 700,00	4 367,00
- 624 Transport (sortie des anciens)	1 500,00	1 838,10
- 6288 Autres services	2 500,00	3 624,00
65 Autres charges de gestion	9 282,63	6 966,70
- 6541 Créances en non-valeur	100,00	100,00
- 65133 Secours d'urgence	5 000,00	4 000,00
- 65134 Aides (quotient familial)	4 000,00	2 708,16
- 65888/6718 Autres charges except.	182,63	158,54

Délibération :

Le Conseil d'Administration,
Entendu l'exposé du budget primitif 2025,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2025.
- ⇒ **SIGNATURE DES FEUILLES DU B.P. 2025**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan le 04 avril 2025

Karine KAUFFMANN
Présidente du C.C.A.S.

Rendu exécutoire
Par dépôt en Sous-Préfecture le : 07/04/2025
Et par publication le 07/04/2025



Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 80 61 - Application agréée www.legalite.com
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16